



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice concernant les statistiques des radars fixes et mobiles.

Le 16 mars 2016, les premiers radars fixes sont entrés en fonction. Le 9 mai 2016, dix autres radars fixes ont été mis en service ainsi que six radars mobiles.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Monsieur le Ministre de la Justice.

- Les Ministres peuvent-ils nous fournir des chiffres détaillés concernant le nombre de véhicules flashés par les radars fixes après six mois d'exploitation ?
- Lesquels ont enregistré le plus d'automobilistes ?
- Quel est le nombre de véhicules flashés par les radars mobiles ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Gilles Roth

Marco Schank

Diane Adehm

Députés



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le **28 OCT. 2016**



**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune du Ministre du Développement durable et des Infrastructures et du Ministre de la Sécurité intérieure à la question parlementaire N°2384 du 16 septembre 2016 des honorables députés Madame Diane Adehm, Monsieur Marco Schank et Monsieur Gilles Roth, concernant les statistiques des radars fixes et mobiles, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Copie à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure

Réponse commune de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, et de Monsieur Etienne SCHNEIDER, Ministre de la Sécurité intérieure, à la question parlementaire N°2384 du 16 septembre 2016 de Madame la Députée Diane ADEHM, de Monsieur le Député Marco SCHANK et de Monsieur le Député Gilles ROTH

Par leur question parlementaire, les honorables Députés s'interrogent sur les statistiques des radars fixes et mobiles.

Au cours des six premiers mois depuis leur mise en service, les radars automatiques ont relevé 168.345 infractions dont 18.147 ont été enregistrées au moyen des radars mobiles.

Ci-dessous le classement des radars fixes selon le nombre d'infractions relevées:

1. Merl
2. Schieren
3. Lipperscheid
4. Gonderange
5. Schlammesteen
6. Reckange
7. Dorscheid
8. Roost
9. Niderterhaff
10. Hëttermillen
11. Welfrange
12. Heiderscheid
13. Stegen
14. Beckerich
15. Schmëttewier
16. Emeschbaach
17. Garnich
18. Schoenfels
19. Steinheim
20. Pleitrang

Il convient de rappeler dans ce contexte que les radars fixes contrôlent simultanément la vitesse des véhicules dans les deux sens de la circulation, sauf celui installé sur l'autoroute A4 à l'endroit du rond-point Merl qui contrôle seulement dans le sens Esch/Alzette – Luxembourg. Il convient de rappeler également que les radars fixes mesurent la vitesse non seulement sur une longueur d'environ 50 mètres à l'approche mais aussi sur une longueur d'environ 50 mètres à l'éloignement du véhicule.

En ce qui concerne les six radars mobiles embarqués, la Police Grand-Ducale les emploie selon un concept basé essentiellement sur l'accidentologie. Jusqu'au 16 septembre 2016, 276 contrôles ont été effectués à l'aide des radars mobiles embarqués sur les différents types de routes. Un tel contrôle opéré au moyen d'un radar mobile embarqué peut durer jusqu'à quatre heures. Le plus grand nombre d'infractions, en l'occurrence 513 infractions, ont été relevées en deux heures par un radar mobile embarqué le 11 septembre dernier sur l'autoroute A1.

S'il s'agit pour l'essentiel d'excès de vitesse de moins de 20 km/h, il n'en reste pas moins que de grands excès de vitesse sont relevés, dont le plus grave dépassement de vitesse a été de 104 km/h supérieur au maximum réglementaire.

Si on remarque un apaisement en général de la vitesse, cet apaisement ne se reflète pourtant pas dans l'évolution du nombre d'infractions constatées.

Actuellement, le comité de suivi, composé des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du système de contrôle et de sanction automatisés, est en train de dégager différentes pistes pour simplifier la procédure pré-judiciaire.

Finalement, il convient de rappeler que la vitesse excessive a été la cause principale présumée de 45% des accidents mortels en 2015, soit 15 accidents dans lesquels 17 personnes ont trouvé la mort et 2 personnes ont été grièvement blessées.